

INTERNAT

REGLEMENT INTERIEUR

Cet internat, intégré au Collège Français de TULEAR, agréé par le Service Culturel près l'Ambassade de France, accueille des garçons et des filles qui devront **obligatoirement respecter le présent règlement.**

I. CORRESPONDANT :

Lors de son admission, l'élève nouvellement inscrit sera accompagné de ses parents **et de son correspondant** (au cas où les parents habitent hors de Tuléar). Ces derniers devront contacter obligatoirement la directrice de l'Internat.

II. EMPLOI DU TEMPS :

Les élèves internes devront respecter les horaires imposés :

Lever – Toilette – réfection du lit : au plus tard à 06h15

Petit déjeuner échelonné : de 06h30 à 06h50.

Départ pour le collège : 07h15

Déjeuner / maternelle - primaire : 11h45 (dès leur arrivée à l'internat)

Déjeuner secondaire : 12h45 (ainsi que les élèves du primaire qui sont en soutien et en aide personnalisée)

Sieste pour maternelle et CP (obligatoire) : 12h15 à 13h15

Douche obligatoire : 13h15 à 14h15

Départ pour le Collège : 14h20

Goûter de l'après-midi : remis aux élèves avant le départ pour le collège, à 14h00.

Tutorat primaire : 16h45 – 17h45

Tutorat secondaire : 17h45 – 18h45 (au collège)

Etudes surveillées /2ndaire 17h45 – 18h45 puis de 19h30 – 20h30 (à l'internat)

18h – 19h et 19h30 – 20h: Séances d'animation faite par un intervenant extérieur (primaire)

Dîner à l'internat : 19h00 – 19h30

2^{ème} heure d'études pour le secondaire : 19h30 – 20h30

Quartier libre primaire (douche, préparation des affaires pour le lendemain) 20h00–20h30

Quartier libre secondaire (douche, préparation des affaires pour le lendemain) 20h30–21h00

Coucher des petits (CP et CE1) : 20h30

Extinction des feux : 21h00

**** Les élèves du secondaire quittent l'internat en même temps que les élèves du primaire, sous l'encadrement d'un surveillant. Il en est de même quand ils quittent le collège (à 11h30 pour ceux qui finissent plus tôt, à 12h30, à 16h30 ou à 17h30).**

III. VISITE :

AUCUN INTERNE NE DOIT RECEVOIR DES VISITES SANS AUTORISATION DU RESPONSABLE (Directrice ou surveillant(e)). Ces dernières doivent être limitées aux urgences (familiales ou autres ...)

Aucune visite ne sera tolérée dans les chambres. Aucune personne étrangère à l'Internat ne doit y entrer (sans autorisation de la Direction).

IV. DISCIPLINE ET SANCTION :

1. Les internes doivent adopter **une attitude qui préserve l'intégralité des locaux, du matériel et de la moralité de l'établissement** (si dégradation il y a, l'élève responsable se verra dans l'obligation de remplacer ou payer).

2. Ils doivent ranger leurs affaires et **veiller à garder leur chambre et leur toilette propres. Une tenue et un comportement corrects sont exigés** (vêtements propres et décents).

3. Il est **interdit d'entreposer de la nourriture dans les chambres, d'utiliser des appareils électriques** (radio, magnétophone, sèche-cheveux).

Tous les portables devront être éteints après l'extinction des lumières (à 21h00), ou remis aux surveillants pour être gardés au bureau. Il est interdit également de recevoir et d'envoyer des appels et sms durant les heures d'études.

4. La Direction ne sera en aucun cas tenue responsable en cas de perte de bijoux, d'argent, de portable etc...gardés dans les chambres.

5. Le **VOL** sera une **faute sévèrement sanctionnée** (exclusion de l'internat).

6. Les rapports avec les camarades et les personnels de l'internat (de direction, de surveillance et de service) doivent être polis (**ce qui exclut les gestes brutaux, insultes, cris et propos grossiers**).

7. **Les heures d'études surveillées ou de tutorat** sont obligatoires pour les internes et les demi-pensionnaires en difficulté, désignés par les enseignants.

8. Pour les conversations courantes, **la langue conseillée à parler dans l'enceinte de l'internat sera LE FRANÇAIS.**

9. **Toute ABSENCE** de l'internat, de la demi-pension et du tutorat, doit faire l'objet d'une demande écrite préalable de la famille, c'est-à-dire une demande présentée à l'avance, sauf en cas d'urgence.

Les élèves absents sans autorisation ne seront acceptés à l'internat à leur retour, qu'accompagnés par le responsable légal (parents ou correspondant) ou munis d'une lettre explicative des parents.

Tout manquement à ces 9 règles de fonctionnement sera sanctionné d'un avertissement oral en premier lieu, d'une convocation des parents ensuite, puis d'une exclusion temporaire avec un avertissement écrit en cas de récidive.

N.B. TROIS AVERTISSEMENTS signifiés durant une même année scolaire **ou une faute grave**, entraîneront une exclusion définitive de l'internat.

10. L'introduction, la manipulation et la prise de **STUPEFIANTS** (cigarettes, drogues, alcool...) font l'objet d'une **FAUTE GRAVE**, sanctionnée d'une exclusion définitive de l'internat.

V. **TROUSSEAU** : Chaque élève doit prévoir :

Des vêtements de nuit –

1 serviette de toilette et 1 « Lambaoany » (surtout pour les filles)

Sandales et chaussures

Trousse de toilette (brosse à dents, peigne, savonnette, dentifrice...)

Des vêtements de jour (au moins trois rechanges pour la semaine)

La tenue de sport (short – basket – tee-shirt – chaussettes)

Assez de sous-vêtement pour la semaine (slips, soutien ...)

Tout ce trousseau doit être MARQUE DU NOM ou DES INITIALES DE L'ELEVE. Les internes changeront leur linge suivant nécessité, mais ce dans la limite de 2 fois par jour (au maximum).

Chaque élève doit vérifier tous les jours que les vêtements qu'il a remis à laver le matin, sont bien rendus le soir. (En cas de perte donc, il faut qu'il réclame le jour même en le signalant aux surveillant(e)s.

VI. **HYGIENE ET SOINS** :

1. Les élèves internes doivent se doucher au moins une fois dans la journée. En été, puisqu'il fait trop chaud à Tuléar, deux douches par jour sont nécessaires.
2. Les parents doivent vérifier régulièrement les cheveux de leurs enfants. Il leur appartient de les traiter s'ils sont porteurs de poux. Ils doivent faire en sorte que ces derniers ne ramènent à l'internat ni des poux ni des vêtements sales, après les week-ends et après les petites et grandes vacances.
3. Les élèves demi-pensionnaires peuvent se doucher après le déjeuner, s'ils le souhaitent. Mais les parents doivent veiller à ce qu'ils soient propres en quittant chez eux tous les matins (ongles coupés courts, vêtements propres et corrects (non déchirés), sandales non coupées ...)
4. L'élève malade à l'internat devra se signaler à la Direction qui se chargera soit d'informer les parents (si nécessaire), soit de traiter en cas de maladie non grave.

Les élèves ne doivent pas garder des médicaments avec eux dans le dortoir. En cas de besoin, les médicaments prescrits sur ordonnance médicale doivent être confiés par les parents aux responsables à l'internat (direction ou surveillants) qui les donneront aux élèves concernés, selon la prescription du médecin.

VII. SORTIES :

L'élève quittera l'internat en fin de semaine pour se rendre chez ses parents ou son correspondant (sortie : généralement le vendredi soir après les classes, ou selon les petits congés).

Lors de la rentrée en début de semaine (Lundi) ou après les petits congés, les élèves internes sont accueillis à partir de 06h00 du matin. Cependant, s'ils veulent prendre le petit déjeuner à l'internat, il faut qu'ils arrivent à 06h45 au plus tard.

En fonction du calendrier scolaire, les dates de fermeture de l'internat seront communiquées aux parents (jours fériés, petites vacances ...).

VIII. ASSURANCE :

L'internat est assuré auprès de la Compagnie d'assurance ARO. Cette assurance couvre les frais en cas d'accident des élèves placés sous sa garde, qui survient à l'internat et au cours du trajet : internat – collège.

IX. MATERIEL SCOLAIRE :

Afin que l'élève puisse accomplir son travail scolaire dans de bonnes conditions, il doit être en possession de tout le matériel scolaire demandé à la rentrée scolaire (la liste peut vous être communiquée au Collège).

Il doit en prendre soin tout au long de l'année : ne pas oublier que ce matériel est à la charge des parents, sauf obtention de bourses spéciales (d'entretien et de divers). Mais là aussi, le matériel perdu ou détérioré sera remplacé par les parents.

X. ACCES A L'INTERNET :

Un poste informatique est à la disposition des élèves internes, dans les conditions ci-dessous citées :

Horaire :

*Avant et après le petit déjeuner à condition que l'élève interne ait fini sa préparation pour aller en classe (toilette, affaires scolaires ...)

*Le soir, en-dehors des heures d'études, ou durant les après –midis où ils n'ont ni cours ni ateliers.

Priorité : Les recherches pédagogiques, marquées dans le carnet de correspondance, priment sur les autres sites (facebook, musique...)

Modalité d'utilisation : ceux qui ont l'intention d'utiliser les postes informatiques doivent se signaler auprès d'un responsable (directrice ou surveillant(e)), qui les inscrit dans le « cahier Internet ».

N.B. Il est formellement interdit d'utiliser sur ces postes tout accessoire informatique venant de l'extérieur : clé USB, CD ... Toute détérioration volontaire fera l'objet d'une réparation aux frais des parents, comme pour les autres biens de l'internat.

19h 00 – 19h30	Dîner des élèves et du surveillant (M. Paul ou M. Joseph), afin que ce dernier puisse rester en permanence avec les garçons, dans leur dortoir, dès la fin de la 2 ^{ème} heure d'études, à 20h30.
19h15 – 20h00	Animation par M. Zacharie, des 23 élèves du primaire. Douche des 5 élèves (CP et CE1), encadrés par une surveillante, Ensuite, ils rejoignent M. Zacharie.
20h00 – 20h30	Quartier libre pour les élèves du primaire sous la responsabilité d'une surveillante (séance Télé...)
19h30 – 20h30	2 ^{ème} heure d'études pour les 9 élèves de (4 ^{ème} – 3 ^{ème}), dans la salle d'études, surveillés par Mlle Claire ou Mlle Perle et pour les 16 élèves de (6 ^{ème} – 5 ^{ème}) à l'étage du réfectoire, surveillés par M. Joseph ou M. Paul
20h30	Les 5 élèves de CP et CE1 se mettent au lit, encadrés par Mme Yolande ou Mme Voahangy. Les 9 moyennes filles montent dans leur dortoir, avec Mlle Perle ou Mlle Claire. Les 20 garçons montent avec un surveillant (M. Paul ou M. Joseph) Dîner de la surveillante (Mme Voahangy ou Mme Yolande) quand les petits s'endorment.
20h30 – 21h00	Douche des autres élèves (moyen(e)s et grand(e)s) + préparation de leurs affaires.
21h00	Extinction des feux.
21h00 – 21h30	Dîner de Mlle Claire ou Mlle Perle

N.B

1. Les élèves du secondaire qui n'arrivent pas à finir leurs devoirs ou à apprendre leurs leçons, le soir, peuvent demander soit à rester 30 mn après l'heure, soit à être réveillé 30 mn plus tôt le lendemain.
2. L'internet est accessible pour les élèves internes, dans la journée, et en dehors des heures d'études.